

AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

DOCTORAT (Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016)

Monsieur Kada MEGHRAOUI

candidat au diplôme de Doctorat de l'Université d'Angers, est autorisé à soutenir publiquement sa thèse

le 27/11/2025 à 14h30

Faculté de droit, d'économie et de gestion

Salle 401

13, allée François Mitterrand

BP 13633

49036 ANGERS Cedex 01

sur le sujet suivant :

Contribution à la détermination des facteurs d'adoption et de résistance de la blockchain par les auditeurs externes. Analyse comparative entre la France et les Etats-Unis.

Directeur de thèse : **Monsieur Lionel ESCAFFRE**

Composition du jury :

Monsieur Thierry ARNALY, Président Société Authentic Blockchain, Toulouse, Examinateur

Monsieur Patrick BOISSELIER, Professeur CNAM CNAM INTEC, Paris, Examinateur

Monsieur Lionel ESCAFFRE, Professeur des Universités Université d'Angers, Directeur de thèse

Madame Catherine KUSZLA, Professeure des Universités Université Paris Nanterre, Rapportrice

Madame Phu DAO LE FLECHER, Maîtresse de Conférences Université d'Evry, Examinatrice

Madame Anne LE MANH, Professeure ESCP Paris, Rapportrice



Résumé de la thèse

La blockchain est une technologie disruptive qui bouleverse de nombreux secteurs à travers le monde, dont l'audit. C'est pourquoi l'objectif de cette recherche est d'identifier les facteurs influençant l'intention de son adoption et les défis liés à sa mise en œuvre par les auditeurs des cabinets en France et aux États-Unis. Si les recherches académiques à l'étranger sont en progression chaque année, celles menées en France sont beaucoup plus rares (Basly & Saulnier, 2022), notamment en ce qui concerne l'évolution de la profession d'auditeur en raison des défis technologiques (Ahyee et al., 2018) et des détails concernant l'adoption de la blockchain (Ziemba et al., 2025). Nous utilisons le cadre théorique UTAUT (Venkatesh et al., 2003), qui est un modèle robuste et qui est celui ayant été le plus utilisé concernant la blockchain. Pour la France, nous avons recouru à une méthode mixte exploratoire séquentielle (Creswell & Plano Clark, 2018) constituée d'une analyse thématique de 21 entretiens avec des auditeurs et des consultants, suivie d'une enquête ($n = 31$) analysée à l'aide de tests non paramétriques. Pour les États-Unis, une enquête ($n = 116$) a été réalisée à l'aide d'une approche PLS-SEM (Partial Least Squares-Structural Equation Modeling). En France, les résultats n'indiquent pas de différence significative entre les auditeurs des petits et des grands cabinets concernant la résistance à l'adoption de la blockchain et son intention d'adoption, malgré des résultats qualitatifs plus nuancés. L'investissement dans la technologie est perçu différemment en fonction de la taille du cabinet avec un alignement entre les résultats qualitatifs et quantitatifs. Les grandes entreprises disposent de plus de ressources et perçoivent les besoins d'investissement comme étant plus importants que les autres. Il semble que ni le sexe ni l'âge des professionnels n'influencent significativement l'intention d'adoption. Les facteurs du modèle UTAUT qui ont été validés concernent l'attente en matière d'effort, l'attente en matière de performance, les conditions facilitantes et l'influence sociale. Aux États-Unis, parmi les facteurs du modèle UTAUT, seules les conditions facilitantes ont été validées. Notre recherche apporte une contribution théorique sur la blockchain en audit en proposant d'autres facteurs susceptibles d'influencer son adoption. Notre recherche apporte également une contribution empirique en mettant en lumière des similitudes entre les pays sur certaines variables (gain de temps, problèmes de compatibilité, impact sur l'environnement, intention d'adoption et conditions facilitantes) et des différences sur d'autres (attentes en matière de performance et d'effort, influence sociale, demande du marché). Ces conclusions confirment certains facteurs du modèle UTAUT dans le contexte de l'audit et sont cohérentes avec les recherches antérieures sur l'adoption des technologies (Venkatesh et al., 2003). Ces résultats incitent les régulateurs de l'audit à normaliser la formation des auditeurs à la technologie blockchain.